



PRA-
TIQUE



BON POUR
LA SANTÉ



ÉCOLO-
GIQUE



ÉCONO-
MIQUE



Professionnels, vous aussi passez au vélo !

Parce que chacun peut agir pour la transition écologique et parce que l'accès au centre-ville et aux coeurs de quartier est plus aisé **Montpellier Méditerranée Métropole multiplie les dispositifs pour vous aider à adopter des solutions de déplacements alternatives.**

Autant de raisons pour **changer nos habitudes** et prendre part à **la transition écologique** de notre territoire.

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 06/2022 - NG

1000€ pour les pro pour l'achat d'un vélo cargo* électrique

*Valable uniquement pour les professionnels en activité sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique de type cargo ou triporteur



Pour toutes questions :
MOBILITE@MONTPELLIER3M.FR



MONTPELLIER ENGAGÉE POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.



La transition écologique à Montpellier, c'est aussi l'affaire des professionnels.



Dès notre élection à la Ville et la Métropole de Montpellier, nous avons posé les bases d'une politique innovante et ambitieuse pour lutter contre le changement climatique tout en protégeant le pouvoir d'achat des plus fragiles.

Pour une meilleure qualité de l'air et un cadre de vie apaisé, nous avons choisi d'inciter aux transports alternatifs à la voiture individuelle, dont la place se réduit globalement. **Montpellier Méditerranée Métropole est ainsi la 1^{re} Métropole française à rendre les transports en commun progressivement gratuits pour les habitants de son territoire** d'ici la mi-mandat.

L'aide à l'achat d'un vélo électrique est également une mesure forte d'incitation à la pratique d'un mode de déplacement plus simple, plus rapide, plus économe, bénéfique pour la santé et respectueux de l'environnement. Le vélo électrique offre une réponse aux habitants et **devient une alternative crédible pour les professionnels.**

Après avoir octroyé une aide de 500€ aux particuliers dès novembre 2020, **la Métropole souhaite aujourd'hui aller plus loin et se propose d'accompagner les professionnels.** Pour cela, **une aide de 1000€ leur est accordée pour l'achat d'un vélo électrique de type cargo ou triporteur** (voir modalités ci-contre).

La Métropole engage par ailleurs des efforts majeurs pour étendre le réseau cyclable, dans le cadre d'un Plan mobilités actives de 150 millions d'euros. L'objectif : passer de 4 % de déplacements à vélo à 10 % d'ici 2026, avec la mise en place des Véloignes montpelliéraines (réseau express vélo métropolitain) et ses 235 km de pistes cyclables sécurisées et continues. Ceci permettra de considérablement modifier les usages et d'apaiser la ville car un vélo en plus est une voiture en moins.

Autant de bonnes raisons de repenser votre activité et de vous engager durablement pour la transition écologique.



Michaël Delafosse

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier

1000€



NOU-
VEAU



Modalités

Une aide de 1000€ pour aider les professionnels.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux professionnels en activité sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf (VAE) de type cargo ou triporteur, et le cas échéant de matériels liés à son utilisation (casque, antivol, dispositif d'éclairage, tenue réfléchissante). Cette subvention est fixée à 1 000 euros maximum dans la limite de 50% du prix d'acquisition, sans conditions de ressources, sans limitation de durée, ce à compter du 1^{er} juillet 2022.

Quelles conditions ?

Peuvent bénéficier d'une subvention les professionnels en activité sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole âgés de plus de 18 ans sous condition de présentation :

- d'une copie de contrat de travail de durée supérieure ou égale à 1 an (incluant nom et prénom du demandeur) ou
- extrait KBis de l'établissement (identifié au nom et prénom du demandeur, dans le cas d'un chef d'entreprise/ autoentrepreneur), comportant une adresse d'activité de l'établissement située sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole et daté antérieurement à l'achat du VAE neuf de type cargo ou triporteur.

NB : chaque demandeur physique ne pourra bénéficier que d'une seule aide à l'achat d'un VAE neuf de type cargo ou triporteur.

Toutes les modalités sur

montpellier3m.fr/aideveloelec